

MOTION

« FONCTIONNEMENT et REVISION des TEXTES »

Délibération relative à la poursuite des travaux de réflexion

Assemblée Générale Bordeaux, le 17 mai 2019

L'Assemblée Générale réunie le 17 mai 2019 donne mandat au Conseil d'Administration pour poursuivre les travaux de réflexion sur le « Fonctionnement et Révision des textes » de l'Association selon le schéma adopté par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 10 avril 2019 :

A - Le Conseil d'Administration proposera à l'Assemblée générale de 2020 les évolutions suivantes :

1 : Conseil d'administration :

- Durée du mandat : 4 ans (renouvelables une fois ?).
- Renouvellement par moitié tous les 2 ans.
- Critères de sélection pour une candidature au CA (principe acquis, modalités à définir).

2 : Responsabilités locales :

- Responsables (section et région) élus par leur assemblée correspondante.

B - Le Conseil d'Administration, qui s'appuie sur la production 2018-2019 du groupe de travail « Fonctionnement », engage dès juin 2019, une réflexion sur les thèmes suivants :

1 : Conseil d'administration :

- Nombre d'administrateurs.
- Position des DIR par rapport au CA : élus par l'AG, membres de droit, « Comité des DIR »
- Modalité d'élection des administrateurs.

2 : Responsabilités locales :

- Mise en place d'une logique de contractualisation.

3 : Financements :

- Nécessité d'une réflexion approfondie sur une rétrocession d'un pourcentage des cotisations au local, sur la prise en compte des frais de structure par les différents niveaux et sur l'organisation à mettre en place pour doter l'association de moyens supplémentaires.

C - Le Groupe de travail mène en parallèle, un travail d'ajustement des textes en relation avec les points précédents.

D - L'Assemblée Générale de 2020 statuera sur les ajustements d'organisation proposés ainsi que sur la nouvelle rédaction des textes.